

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint de la société « Innoflex SA » par la société « CDG Invest Growth SA » via son fonds d'investissement « Capmezzanine V FPCC-RFA »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur indirect :** « CDG Invest Growth SA »;
- **L'acquéreur direct :** « Capmezzanine V FPCC-RFA »;
- **La Cible :** « Innoflex SA ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés

- Production et distribution de mousse polyuréthane et de produits de literie.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 20 avril 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL

FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet d'opération de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint de la société «Innoflex SA», par la société «CDG Invest Growth», via son fonds d'investissement «Capmezzanine V FPCC-RFA».

« CDG Invest Growth SA » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est situé Projet CASA ANFA, Lot 60-1, n° 52 B, Boulevard Main Street, 5^{ème} étage, Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 110323. Elle est détenue à 100% par « CDG Invest SA », elle-même détenue à 100% par la Caisse de Dépôt et de Gestion.

« Capmezzanine V FPCC-RFA » est un organisme de placement collectif en capital de droit marocain, constitué sous la forme d'un fonds de placement collectif en capital à règles de fonctionnement allégées (FPCC-RFA), et est immatriculé au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 681451 et dont le siège social est sis à Casa Anfa, lot 60-1, Boulevard Main Street, Bâtiment B, n°52B, 5^{ème} étage à Casablanca.

« Innoflex SA » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est situé au n° 33 rue Ali Abderrazak RCE Mamoun, Racine, Casablanca, et est immatriculée au Registre du Commerce Casablanca sous le numéro 324233. Elle est active dans la production et la distribution de mousse polyuréthane et de produits de literie.

Fait à Rabat le 09 avril 2026